

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 453

présenté par
Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

ARTICLE 36

Supprimer les alinéas 6 et 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par l’Assemblée nationale.

La priorisation des obligations des industriels d’établir et de tenir à jour des plans de gestion des pénuries proposée par le Sénat qui a créé à cet effet la notion de « plan de gestion des pénuries renforcé » ne semble pas adaptée aux enjeux de gestion des pénuries. En effet, créés en 2017, les plans de gestion des pénuries n’ont pas été pleinement appropriés par les industriels comme le montrent les conclusions de la récente commission d’enquête du Sénat sur les pénuries de médicaments.

Dans ce contexte, créer une nouvelle catégorie de plan de gestion des pénuries avec des obligations renforcées et qui n’ont pas d’existence légale ni réglementaire ne semble pas opportun pour garantir la bonne appropriation des plans de gestion des pénuries par les industriels.